



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE-003-2026

L'an deux mille vingt-six le vingt mars à dix-sept heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VILLEBOIS-LES-PINS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Madame Marianne ROUX - Maire

Date de convocation du conseil municipal : 16 mars 2026

Nombre de membres en exercice : 7

Etaient Présents : Mesdames ROUX Marianne, NORIS Jennifer

Messieurs : GIORDANO Bernard, VELAY Jean, MARTIN Yann, MONIER Stéphane

Etait absente : Madame POREE Clémence représentée par procuration à M VELAY Jean

Monsieur MARTIN Yann est nommé secrétaire de séance.

Délégation du Maire au 1^{er} Adjoint

Le Maire, Marianne ROUX ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-18 (pour les communes),

Vu la délibération du conseil municipal en date du 20 mars 2026, fixant à 1 le nombre des adjoints au maire,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Mr Bernard GIORDANO, en qualité de premier adjoint au maire, en date du 20 mars 2026 ;

Considérant qu'il est nécessaire pour la bonne administration de la commune de déléguer, en cas d'absence du Maire uniquement, à Mr Bernard GIORDANO, adjoint au maire, pouvoir et signature,

ARRETE

Madame Marianne ROUX, Maire de la commune de VILLEBOIS-LES-PINS, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à M Bernard GIORDANO, pour :

- la signature des documents administratifs et comptables relatifs à l'engagement des dépenses communales jusqu'à 7500 €,
- la signature des factures attestant du service fait,
- la signature des mandats émis par la commune,
- la signature des bordereaux de titres et des bordereaux de mandats émis par la commune.
- Urbanisme : réception des demandes d'urbanisme et signature de l'avis du Maire
- Etat Civil : signature des actes et registres d'Etat Civil

Dans ce cas, la signature de l'élu doit être assortie de la mention de ses noms, prénoms et qualité :

« par délégation du maire », et ce, à compter de la notification du présent arrêté.

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits

Marianne ROUX,
Maire

